

Déclaration Préliminaire Comité Technique Ministériel 3 mars 2020

Depuis les dernières élections professionnelles de décembre 2018, les Comités Techniques Ministériels s'enchaînent à grande vitesse, validant des orientations, souvent à marche forcée et contre l'avis unanime des organisations syndicales représentatives. Il en fut ainsi des Lignes Directrices de Gestion lors du précédent. Comme pour pratiquement tous les autres, ce Comité Technique se tiendra en l'absence de la Garde des Sceaux. Depuis sa nomination au poste de ministre de la Justice, elle nous a honoré de sa présence à deux reprises et encore partiellement. Un piètre ratio, mais surtout un manque réel de reconnaissance de cette instance paritaire !

Pourtant, elle aurait pu estimer nécessaire de venir apporter son soutien à toutes et tous les professionnel.le.s du Ministère de la Justice et à leurs représentant.e.s, comme elle a pu l'écrire dans son courrier adressé aux Services Judiciaires. Mais peut-être craignait-elle de recevoir la même réponse que lui ont adressée greffier.e.s et magistrat.e....

En effet, La Garde des Sceaux tente une manœuvre de division en apportant son soutien aux agents des services judiciaires et en dénonçant le mouvement des avocat.e.s et ses conséquences sur le bon déroulement de la Justice. Alors que c'est bien la loi de réforme et programmation de la justice qui vient mettre à mal les fondamentaux même d'une justice de qualité au plus près des usager.e.s sans en augmenter les moyens alloués.

A vouloir diviser, on ne parvient pas toujours à mieux régner.

En outre, au niveau européen et mondial, la justice française est parmi les moins bien loties. Sur le fond également, la parole des professionnel.le.s de terrain n'a pas été écoutée et leurs savoirs faire bafoués, cela ne fera qu'aggraver les situations au détriment des populations les plus démunies pour lesquelles les services publics restent jusqu'alors un bien commun. Il en sera ainsi de la Justice des enfants, qui par la création d'un Code de Justice Pénale des Mineurs détruira l'idée même de relation éducative, diminuera le temps nécessaire à sa construction, reniant ou déniait la prise en compte de la spécificité de l'adolescence.

Que dire également de la loi de programmation de la justice à quelques jours de sa mise en œuvre puisque les services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire n'ont d'autre choix que de s'acclimater aux nouvelles mesures imposées par cette énième réforme pénale ? Sans réelle directive, ces derniers deviennent, de fait, des services d'exécution de peine, vision quelque peu réductrice de leurs missions et de la perception de l'ensemble de ces métiers prenant en charge les usager.e.s.

Diviser encore et toujours au sein de ce ministère où le RIFSEEP et son corollaire, le CIA mettent en concurrence les agents et imposent de fait un salaire au mérite. Au tour des agents de l'ENM d'y être maintenant confrontés par l'arrêté que vous nous proposez de voter aujourd'hui. La FSU a toujours dénoncé cet outil de management et s'opposera une nouvelle fois à son application élargie.

Diviser donc, encore et toujours lorsqu'au sein d'un même Ministère, voire d'une même direction les agents sont soumis à des règles de mobilité différentes.

Diviser, il faudra l'éviter, au travers du plan national de formation 2020 du Secrétariat Général présenté ce jour, où il ne doit pas s'agir de cantonner les agents des corps communs à des formations utilitaires, les empêchant d'accéder à celles proposées par les différentes écoles du ministère, La FSU a toujours revendiqué que chacun.e puisse accéder à tout type de formation, quel que soit son corps, son métier, son lieu d'affectation.

Enfin, diviser encore lorsque devra s'appliquer la réforme des retraites au sein du ministère. Pour ce sujet, déjà à l'ordre du jour de ce CTM au travers des « orientations RH 2020 », Vous n'êtes pas sans ignorer qu'il n'est pas encore adopté et l'opposition massive à la fois de la population et des organisations syndicales continuera de se faire entendre. La partie n'est pas terminée malgré ce que tente de faire croire la majorité, aidée en cela par certains médias. Et ce, même si le 49.3 vient d'être dégainé, énième passage en force de ce gouvernement, rompu à l'exercice. Le débat parlementaire sera sans doute muselé mais pas la population et les professionnel.le.s de ce Ministère que la FSU appelle encore et toujours à se mobiliser, en étant en grève et en manifestations :

- ce jour 03 mars lors des rassemblements pour dénoncer l'utilisation du 49,3 et le passage en force du gouvernement
- le 8 mars 2020 lors de la Journée Internationale des Droits des Femmes car NON, les femmes ne seront pas les « grandes gagnantes » de cette réforme
- le 31 mars à l'appel à mobilisation de l'interprofessionnelle.

Pour toute ces raisons, la FSU Justice ne siègera pas à cette instance et rejoint directement le mouvement social dans les mobilisations